

AVISU CESEC 2020-54¹ **AVIS CESEC 2020-54**

Relatif à
Rilativu à

Une subvention de fonctionnement relative à l'accueil de nuit géré par l'association a Fratellanza sur la commune de Bastia,

Suvvenzione di funziunamentu rilativa a l'accoglienza di notte gestita da l'associu a fratellanza nantu a a cumuna di bastia

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **une subvention de fonctionnement relative à l'accueil de nuit géré par l'association a fratellanza sur la commune de Bastia;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Ecumonicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à une suvvenzione di funziunamentu rilativa a l'accoglienza di notte gestita da l'associu a fratellanza nantu a a cumuna di Bastia;

Après avoir entendu, Madame Marie-Antoinette Manenti – Chargée de mission "Coordination des politiques de l'insertion et du logement".

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative;

*À nant'à u raportu *** per a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cusionone suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa;*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigniu Ecumonicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux plus exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social. La passation de cette convention est l'objet de la présente saisine.

L'association A Fratellanza, connue et reconnue sur le territoire de la Ville de Bastia, intervient pour la mise à l'abri des personnes vulnérables, en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et 2 logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

La Collectivité de Corse souhaite désormais accorder un financement au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'accueil de nuit réalisé par cette association.

En ce qui concerne la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, **le CESECC** approuve la proposition du Conseil Exécutif de Corse d'attribuer une subvention de fonctionnement relative à l'accueil de nuit à l'association A Fratellanza.

De manière plus générale, **le CESECC trouverait opportun** d'intervenir auprès de l'ensemble des associations partenaires de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice de ses compétences en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté, en particulier par la mise en place d'un dialogue de gestion régulier, et d'un dispositif d'aide à l'ingénierie administrative et financière, dans le but d'assurer au mieux la viabilité, la pérennité, et l'efficacité des actions entreprises.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

